



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12/03/2025
N°250

Temps II du programme Territoires d'industrie : Bilan à 1 an

François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, et Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie de l'Énergie, dressent un premier bilan du temps II (2023-2027) du programme Territoires d'industrie qui vise à soutenir un développement industriel durable dans les territoires.

Initié en 2018 et renouvelé pour un temps II (2023-2027), le programme « Territoires d'industrie » piloté par l'Agence nationale et de la cohésion des territoires (ANCT) et la Direction générale des Entreprises (DGE), encourage la collaboration entre entreprises, collectivités et partenaires de l'État, le programme compte aujourd'hui 183 territoires labellisés répartis sur 18 régions 630 intercommunalités qui mettent en œuvre des actions concrètes élaborées autour de quatre axes clés pour l'industrie : le foncier, les compétences, l'innovation et la transition énergétique.

Depuis novembre 2023, l'animation des réseaux locaux s'appuie sur 162 chefs de projet co-financés par l'État et les collectivités, qui ont pour mission de mobiliser et coordonner les parties prenantes du programme à l'échelle locale (collectivités, élus locaux, opérateurs d'États, acteurs privés). Cette structuration permet de mener à bien des projets industriels au service des territoires en répondant à plusieurs objectifs : concrétiser et financer des projets au service des territoires en alliant industrie, sobriété foncière et transition écologique. Ce sont plus de 2 800 actions menées par les collectivités, élaborées à partir d'un plan d'action, coconstruit par les élus locaux et industriels.

- **Concrétiser les projets** : près de 4 M€ ont été alloués pour proposer des solutions d'ingénierie nécessaires à la structuration de projets complexes.
- **Financer les projets** : le déploiement du dispositif France 2030 « Rebond industriel » opéré par Bpifrance pour le compte de l'État a permis de soutenir 15 territoires confrontés à une transformation profonde de leur tissu, soutenus à hauteur de 39,7 M€.
- **Accélérer la transition écologique** : 163 projets d'investissements à forte ambition environnementale et structurants pour les territoires ont été soutenus à hauteur de 63 M€ pour 776 M€ d'investissement industriels par la mesure « Territoires d'Industrie en transition écologique » déployée dans le cadre du Fonds Vert, opérée par l'Ademe et confiée aux préfetures de région.
- **Allier industrie et sobriété foncière** : 55 sites à fort potentiel de développement industriel ont été labellisés « sites clés en main » pour préparer l'accueil de nouvelles usines. Cela représente plus de 2 900 hectares de surfaces au total dont plus d'un tiers issu de recyclage foncier (30 sites concernés).

A date, 8 % des projets accompagnés dans le cadre du programme Territoire d'industrie ont été réalisés, 36 % sont en cours de réalisation, 13 % sont en cours d'instruction et 19 % sont en attente d'action à initier.

Ce premier bilan témoigne d'une volonté forte de réindustrialisation au sein de tous les territoires et illustre l'efficacité d'une coopération renforcée entre l'Etat, les collectivités, les opérateurs et les parties prenantes locales.

[Consulter le bilan complet](#)

François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation a déclaré « *L'ambition du programme Territoires d'industrie est claire : développer les écosystèmes industriels les plus attractifs possibles, en garantissant une approche concertée entre l'État, les collectivités et les acteurs économiques. Avec 183 territoires labellisés et plus de 2 800 actions concrètes engagées depuis le renouvellement du programme en 2023, nous démontrons que l'industrie peut et doit être un projet de territoire. D'Epinal au Finistère en passant par les Boucles Nord de Seine, de Saint-Omer à l'Ariège en passant par Orléans, l'année 2024 a été marquée par une mobilisation forte des territoires en faveur de leur développement économique. C'est la condition nécessaire pour poser les bases d'une industrie durable et ancrée localement* ».

Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, a déclaré « *Nous avons besoin des territoires pour accélérer la réindustrialisation de notre pays. Le temps II du programme, avec ses nouveaux outils d'ingénierie, d'animation et de financement, illustre notre volonté de faire des Territoires d'Industrie autant de moteurs de notre souveraineté industrielle et énergétique. La première année apporte déjà des résultats concrets avec près de 163 projets d'investissement à forte ambition écologique soutenus à hauteur de 63 millions d'euros du Fonds Vert. C'est la preuve que compétitivité se conjugue avec industrie verte* ».

Contacts presse :

Cabinet de François Rebsamen : 01 40 81 78 31 - communication.matd@territoires.gouv.fr

Cabinet de Marc Ferracci : 01 53 18 46 19 – presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) : relations.presse@anct.gouv.fr